

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 69-322 /D-SGG

du 16 décembre 1969

portant création du Secrétariat Général  
du Ministère des Travaux Publics, Transports,  
Postes et Télécommunications

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE;

VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;  
VU le Décret N° 319/D-SGG du 12 décembre 1969, portant  
composition du Directoire ;  
VU le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la  
création des secrétariats généraux des ministères,  
le Directoire entendu,

DECRETE :

Article 1er - Il est créé au Ministère des Travaux Publics,  
Transports, Postes et Télécommunications un Secrétariat Général  
Permanent régi par le décret N°238/PR du 17 août 1968 visé  
ci-dessus.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 16 décembre 1969

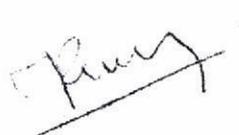
par le Président du Directoire,

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - CES 5  
MTP 4 - DTP 1 - Ministères 9  
SGG 4 - SGM 10 - Trésor 4 -  
DB-CF-DC-Solde 4 - SGPR 1  
IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 4  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6  
JORD 1.

  
Lieutenant-Colonel  
Paul-Emile de SOUZA

  
Lieutenant-Colonel  
Benoit Koffi SINZOGAN

  
Lieutenant-Colonel  
Iropa Maurice KOUANDETE